



L'an deux mille vingt le 10 septembre,  
Le Conseil Municipal de la Commune de Faux la Montagne,  
Dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mme  
MOULIN Catherine, Maire,  
Nombre de conseillers en exercice : 11  
Date de convocation : 1/09/2020

Présents : **Victoire BEAUJOU, Leigh FAULKNER, Pierre HOEZELLE, Francis HOEZELLE,  
Maxime LE HUNG, Mathilde HOUZE, Régis MOREL, Françoise ROMANET, Noémie  
SERRU**

Excusés : **Alain DETOLLE, Catherine MOULIN**

**Alain DETOLLE donne pouvoir à Francis HOEZELLE  
Catherine MOULIN donne pouvoir à Françoise ROMANET**

**Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code général des collectivités  
territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.  
Mme Mathilde HOUZE se propose et est désignée pour assurer ces fonctions.  
Secrétaire : Mathilde HOUZE,**

DCM 2020/63 : Tarif de location de la salle du Conseil municipal

Un habitant de Faux la Montagne a interrogé Mme la Maire sur la possibilité de réserver  
la salle du conseil pour un événement privé, la salle des fêtes étant indisponible.

Au vu de ces circonstances exceptionnelles, il pourrait être envisagé de permettre une  
location à titre exceptionnel.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de permettre la  
location de la salle du conseil municipal, à titre privé, au tarif de 40 € la journée.

Une convention d'occupation sera signée entre le locataire et la mairie.

À Faux la Montagne, le 15/09/2020

La Maire

C MOULIN